

**DECLARATION DES AIDES PLACEES SOUS LE REGLEMENT *de minimis***

*CE n° 1998-2006 du 15 décembre 2006*

Nom de l'entreprise : .....

Désignation de l'opération collective faisant l'objet d'une requalification :

SPRING PITCH CONTEST - Edition du 23 mai 2018

Référence du courrier du porteur : CCI ESSONNE

- N'a reçu aucune aides de *de minimis* au cours de l'exercice fiscal en cours ni des deux exercices fiscaux précédents.
- A perçu les aides de *de minimis* suivantes :

**Ensemble des aides de *de minimis*<sup>1</sup>** reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents :

<b>Dates de l'attribution de l'aide de <i>de minimis</i><sup>2</sup></b>	<b>Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable, etc.)</b>	<b>Objet de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide (en euros)</b>
<b>TOTAL</b>			

Je soussigné, [**Nom et qualité**], .....

certifie sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

**Date :** .....

**Cachet de l'entreprise**

**Signature :**

---

<sup>1</sup> Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux. *Note à laisser dans le modèle de déclaration adressé à l'entreprise par le porteur.*

<sup>2</sup> Si vous avez reçu une aide *de minimis* cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*. *Note à laisser dans le modèle de déclaration adressé à l'entreprise par le porteur.*

## GUIDE D'UTILISATION

Les aides de minimis sont nombreuses et prennent de multiples formes. Le tableau ci-dessous liste les aides nationales soumises à la règle de minimis. Ce tableau doit permettre aux entreprises d'avoir une vision globale de l'ensemble des aides de minimis existantes. Sont présentées les aides actuellement mobilisables. Il doit donc être complété par les aides dont la période de demande est terminée, mais dont les entreprises ont bénéficié sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Organisme	Aide de minimis	Moyen d'intervention
ADEME	Aide aux changements de comportement pour la protection de l'environnement	Subvention
	Appel à projets de vérification des performances d'éco-technologies innovantes	Subvention
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Aide à l'acquisition de machines de nettoyage sans perchloréthylène pour les pressings	Subvention
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Aide pour la lutte contre les pollutions des activités économiques non -agricoles	Subvention
	Programme Eau et Agriculture - engagements unitaires	Subvention
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Aide à l'acquisition de machines sans perchloréthylène pour les pressings	Subvention
	Aide à l'acquisition de stations de lavage pour le secteur de la peinture en bâtiment "peintre éco-responsable"	Subvention
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Aide à la collecte et à l'élimination des effluents toxiques concentrés	Subvention
Bpifrance	Prêt Restauration	Prêt
	PP Bois - Prêt Participatif filière Bois	Prêt participatif
	Prêt Eco-Energie	Prêt
	Prêt de développement territorial	Prêt participatif
	Prêt Hôtellerie (uniquement pour les hôtels ne dépassant pas 3 étoiles après travaux et situés dans une aire urbaine comptant plus de 500 000 habitants, et bénéficiant du PPRH à taux privilégié)	Prêt participatif
	Bourse French Tech	Subvention
	Prêt numérique	Prêt bonifié
	Prêt Robotique	Prêt
	Prêt Vert	Prêt
Business France	Programme Business France-Québec	Subvention
CNC	Industries techniques, innovation relief - Soutien financier aux industries techniques	Subvention
	Aide pour les oeuvres cinématographiques d'Outre Mer	Subvention
	Jeu vidéo (FAJV) : aide à la création de propriétés intellectuelles	Subvention
	Jeu vidéo (FAJV) : aide aux opérations à caractère collectif	Subvention
	Audiovisuel - FAIA - aide au développement et au développement renforcé pour les documentaires	Subvention
	Vidéo à la Demande (VàD) - Soutien sélectif unitaire à l'exploitation	Subvention
	Vidéo à la Demande (VàD) - Complément de subvention au sous-titrage pour sourds et malentendants (STSME)	Subvention
	Vidéo à la Demande (VàD) - Complément de subvention à l'audiodescription	Subvention
	Vidéo à la Demande (VàD) - Soutien sélectif au programme éditorial VàD pour les éditeurs de services VàD	Subvention
Vidéo à la Demande (VàD) - Soutien sélectif au programme	Subvention	

DDFIP	éditorial VàD pour les détenteurs de droits VàD	
	Audiovisuel, Cinéma - Documentaire - FAIA - Aide au développement et au développement renforcé	Subvention
	Cinéma - Fonds d'aide au développement de la coproduction d'oeuvres cinématographiques franci-italiennes	Subvention
	Cinéma - Soutien à la réalisation de fichiers en audiodescription et de sous-titrage pour les publics atteints de handicaps sensoriels	Subvention
	Crédit d'impôt recherche (uniquement pour le secteur du textile-habillement-cuir, et pour certaines dépenses*)	Crédit d'impôt
	Amortissement exceptionnel des constructions nouvelles en ZRR(uniquement pour les dépenses concernant les travaux de rénovation dans des immeubles à usage industriel et commercial)	Amortissement exceptionnel
	Exonération de cotisation foncière des entreprises dans les bassins d'emploi à redynamiser	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les bénéfices dans les bassins d'emploi à redynamiser	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les bassins d'emploi à redynamiser	Exonération d'impôt
	Crédit d'impôt de cotisation foncière des entreprises pour les TPE implantées dans une Zone de Restructuration de la Défense	Crédit d'impôt
	Crédit d'impôt intéressement	Crédit d'impôt
	Crédit d'impôt métiers d'art	Crédit d'impôt
	Crédit d'impôt pour dépenses de certification en agriculture biologique	Crédit d'impôt
	Crédit d'impôt pour dépenses de mise aux normes pour le titre de maître restaurateur	Crédit d'impôt
	Crédit d'impôt pour dépenses de remplacement du chef d'exploitation agricole	Crédit d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les librairies indépendantes de référence	Exonération d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les sociétés créées pour reprise d'entreprise industrielle en difficulté	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe de publicité foncière ou de droits d'enregistrement des cessions de parts de copropriété d'hôtels et équipements touristiques des DOM	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière pour les sociétés créées pour reprise d'entreprise industrielle en difficulté	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'entreprise industrielle en difficulté (uniquement pour les entreprises qui ne sont pas des PME et qui ne sont pas implantées en zone d'aide à finalité régionale)	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur plus-value de cession de bateaux pour réinvestissement par les entreprises de transport fluvial	Exonération d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les JEI	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les JEI	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les JEI	Exonération d'impôt
	Réduction de la valeur locative des outillages, équipements	Réduction d'impôt

	et installations spécifiques de manutention portuaire cédés	
	Réduction d'impôt pour souscription en numéraire au capital de PME	Réduction d'impôt
	Réduction d'impôt sur la fortune pour investissements dans les PME	Réduction d'impôt
	Réduction du droit d'enregistrement pour reprise d'un fonds de commerce en zones aidées	Réduction d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises en Zone d'Aide à Finalité Régionale	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les bénéfices en Zone d'Aide à Finalité Régionale	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôts sur les bénéfices en ZFU	Exonération d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises en Zone de Restructuration de la Défense	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en Zone de Restructuration de la Défense	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les bénéfices en Zone de Restructuration de la Défense	Exonération d'impôt
	Exonération de cotisation foncière des entreprises en Zone de Revitalisation Rurale	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en Zone de Revitalisation Rurale	Exonération d'impôt
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les hôtels, gîtes, chambres d'hôtes et meublés de tourisme en Zone de Revitalisation Rurale	Exonération d'impôt
	Exonération d'impôt sur les bénéfices en Zone de Revitalisation Rurale	Exonération d'impôt
	Amortissement dégressif exceptionnel pour les entreprises de première transformation du bois	Amortissement
	Amortissement exceptionnel pour les investissements en robotique des PME	Amortissement
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les diffuseurs de presses spécialisés	Exonération
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les installations de méthanisation agricole pour production de biogaz, d'électricité et de chaleur	Exonération
	Exonération de taxe foncière pour les installations de méthanisation agricole pour production de biogaz, d'électricité et de chaleur	Exonération
	Exonération de cotisation foncière des entreprises pour implantation en QPV - Quartier prioritaire de la Politique de la Ville	Exonération
	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour implantation en QPV - Quartier prioritaire de la Politique de la Ville	Exonération
<b>DGE</b>	Aide aux PME participant aux travaux de normalisation européens et internationaux	Subvention
<b>DIRECCTE</b>	FISAC	Subvention
<b>FranceAgriMer</b>	Aide aux investissements immatériels des entreprises de commercialisation et de transformation de produits agricoles	Subvention
	Aide aux investissements des PME du secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Subvention
	Aide pour l'amélioration du taux de protéines des blés	Subvention

	tendres	
IFCIC	Cinéma et industrie de l'image - Fonds d'avances remboursables à l'exportation de films	Avance remboursable
MSA	Exonération de cotisations sociales pour les entreprises agricoles implantées dans un Bassin d'Emploi à Redynamiser	Exonération
URSSAF	Exonération de cotisations sociales dans les Bassins d'emploi à redynamiser	Exonération de cotisations sociales
	Déduction de cotisations patronales sur les heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés	Réduction de cotisations sociales
VNF	Exonération de cotisations sociales en Zone de Restructuration de la Défense	Exonération de cotisations sociales
	Aide au financement de transpondeurs AIS	Subvention
	Aide aux investissements pour les embranchements fluviaux	Subvention

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive puisqu'il ne s'agit que des aides nationales. Des aides régionales, départementales ou locales sont également soumises à cette règle de minimis.

\* Dépenses concernées :

- dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiée par les entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir à des stylistes ou bureaux de style agréés,
  - dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir,
  - dépenses de personnel afférentes aux stylistes et techniciens des bureaux de style directement et exclusivement chargés de la conception de nouveaux produits et aux ingénieurs et techniciens de production chargés de la réalisation de prototypes ou d'échantillons non vendus,
  - dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf qui sont directement affectés à la réalisation de prototypes ou d'échantillons non vendus,
  - autres dépenses de fonctionnement relatives à la réalisation de prototypes ou d'échantillons non vendus - ces dépenses sont fixées forfaitairement à 75 % des dépenses de personnel des stylistes, techniciens des bureaux de style et ingénieurs réalisant ces prototypes,
  - frais de dépôt des dessins et modèles,
  - frais de défense des dessins et modèles, dans la limite de 60 000 € par an.
-